

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 07 FEVRIER 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 30/01/2025 Date d'affichage : 30/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE (arrivé à 20h16 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (arrivé à 20h18 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Raphaël MABBOUX, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX.

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Thibault PUGNAT (pouvoir à M. François PARIS), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE)

Secrétaire de séance : M. Fabrice DEVERLY

Délibération du Conseil Municipal n°2025-013

BUDGET PRINCIPAL 2025

▪ Attribution des subventions

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer les subventions 2025 aux associations comme suit :

ADMR Aiguilles de Warens - Sallanches	1 432,00 €
ADMR Le crêt du Midi - Megève (1)	6 000,00 €
Comité de cantine de Cordon	11 000,00€
ABC Association pour les BébéS de Cordon	35 000,00€
Ecole de musique de Cordon	10 000,00€
Ski Club Cordon	6 000,00€
Vélo trial du Mont-Blanc (Coupe du monde 2025)	10 000,00€
Vélo trial du Mont-Blanc (Fonctionnement du club)	5 000,00€
Vélo trial du Mont-Blanc (1)	5 000,00€
CAPE (parents d'élèves)	2 550,00€
Echo du Jaillet (1)	6 000,00€
Bibliothèque de Cordon	1 000,00€
Grenadiers de Cordon (1)	3 000,00€
Groupe folklorique "Lou Benetons" (1)	800,00€
Donneurs de sang de Cordon (1)	400,00€
Les Monstres de Cordon	840,00€
Association des agriculteurs de Cordon (1)	4 000,00€
Pépinières d'entreprise PEP'S pays du Mont-Blanc (1)	300,00€
Opération Nez rouge Haute-Savoie	300,00€
TOTAL :	108 622,00 €

(1) Montant estimatif sous réserve d'obtention d'informations complémentaires

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, hors de la présence de M. Raphaël MABBOUX,

VALIDE l'attribution des subventions 2025 ci-dessus présentées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le : **13 FEV. 2025**
Affiché le : **13 FEV. 2025**

Fait à CORDON, le 10 février 2025

Le Maire

M. François PARIS



Le Secrétaire de Séance,
M. Fabrice DEVERLY